



Nanterre, le 26 novembre 2013 – 16h45

## EXERCICE EXERCICE EXERCICE

### COMMUNIQUE DE PRESSE n°3

#### Crue de la Seine, le département en vigilance orange Conseils comportementaux

Il existe quatre niveaux de vigilance « crue »

- **Rouge** : Risque de crue majeure. Menace directe et généralisée de la sécurité des personnes et des biens.
- **Orange** : Risque de crue génératrice de débordements importants susceptibles d'avoir un impact significatif sur la vie collective et la sécurité des biens et des personnes.
- **Jaune** : Risque de crue ou de montée rapide des eaux n'entraînant pas de dommages significatifs, mais nécessitant une vigilance particulière dans le cas d'activités saisonnières et/ou exposées.
- **Vert** : Pas de vigilance particulière requise.

Pour suivre l'évolution de la situation et connaître les comportements à suivre, nous vous invitons à consulter le site internet de la Préfecture <http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/> et les réseaux sociaux qui y sont associés :

- page Facebook <https://www.facebook.com/pages/Préfet-des-Hauts-de-Seine/127290237339717>
- compte Twitter @Prefet92

#### Que devez-vous faire à l'annonce de la crue ?

Dès que le service de prévision des crues ou Météo France annonce un risque de crue majeure, vous disposez de 72 h pour organiser les derniers détails :

- montez dans les étages les matériels sensibles, dangereux ou polluants (aérosols, batteries, pots de peinture, engrais, solvants, appareils ménagers, poubelles, meubles, archives, ...);
- prévoyez le stationnement de votre véhicule hors de la zone inondable, en particulier hors des parkings souterrains des bords des grands cours d'eau ;



CONTACT :

Service départemental de la communication interministérielle de la Préfecture  
des Hauts-de-Seine - 01.40.97.36.65 [pref-presse@hauts-de-seine.gouv.fr](mailto:pref-presse@hauts-de-seine.gouv.fr)



- si vous êtes hospitalisé à domicile, vérifiez avec le prestataire de service des modalités de continuité de votre prise en charge et signalez-vous auprès de votre mairie ;
- s'il y a des personnes âgées ou handicapées dans votre entourage, prévenez leur mairie qui leur portera une attention particulière ;

### **Que devez-vous faire PENDANT la crue ?**

- si l'eau monte, coupez sans attendre le gaz, le chauffage et l'électricité ;
- n'utilisez surtout pas d'équipement électrique (ascenseurs, portes automatiques, ...) ;
- ne prenez pas votre voiture ;
- n'évacuez les lieux qu'en cas de danger imminent ;
- si l'eau courante est maintenue à votre domicile, attendez les consignes de l'Agence Régionale de Santé (ARS) avant de l'utiliser : de l'eau de qualité dégradée peut en effet circuler dans les canalisations.

### **RAPPEL**

Les pompiers demandent à la population de ne contacter les secours qu'en cas d'extrême urgence, afin de ne pas surcharger le centre d'appels « 18 ».

Malgré les coupures de chauffage et pour prévenir tout départ d'incendie, les pompiers demandent également de ne pas utiliser des moyens de chauffage d'appoint et de privilégier couvertures et vêtements chauds.

**EXERCICE EXERCICE EXERCICE**



CONTACT :

Service départemental de la communication interministérielle de la Préfecture  
des Hauts-de-Seine - 01.40.97.36.65 [pref-presse@hauts-de-seine.gouv.fr](mailto:pref-presse@hauts-de-seine.gouv.fr)